



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 16 janvier 2023

### **RENTRÉE SCOLAIRE 2023 : 113 EMPLOIS ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT SUPPLEMENTAIRES DANS L'ACADEMIE DE MONTPELLIER POUR LA RENTREE 2023**

Lundi 16 janvier 2023, Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités a présenté en comité social d'administration (CSA) les moyens d'enseignement alloués pour la rentrée. Les moyens présentés déclinent les orientations et les mesures nouvelles annoncées en comité ministériel en décembre 2022. Elles se traduisent par une augmentation des moyens d'enseignement, une constante depuis 2018. **L'académie de Montpellier est la mieux dotée dans le second degré en France métropolitaine tandis qu'elle occupe la 4<sup>ème</sup> place dans le premier degré.** Ainsi pour cette rentrée 2023, les moyens d'enseignement sont **en progression significative** par rapport à 2022.

### **LE PREMIER DEGRÉ : nouvelle amélioration du taux d'encadrement**

Alors que l'académie connaîtra une baisse du nombre d'élèves dans l'académie (1763 élèves de moins à la rentrée scolaire 2023 soit 0.7% de la population scolaire), le 1<sup>er</sup> degré bénéficiera, à la rentrée scolaire 2023, d'une augmentation de **17 emplois (en moyens d'enseignement)** qui permettront :

- de conforter la priorité donnée à l'école primaire, avec la limitation des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- de poursuivre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020 ;
- d'atteindre un taux d'encadrement inédit avec **5,98** professeurs pour 100 élèves, contre 5,46 en 2017 (national). Pour la sixième rentrée consécutive, le nombre de professeurs des écoles par élève s'améliore dans tous les départements de l'académie ;
- d'améliorer le remplacement ;
- de soutenir les écoles rurales ;
- d'ouvrir des dispositifs ULIS pour l'école inclusive.

**Dans le 1<sup>er</sup> degré**, les moyens d'enseignement sont en constante augmentation **depuis 2017 : +478** équivalents temps plein alors que les effectifs ont diminué de 7572 élèves.  
Concrètement, le nombre d'élèves par classe (E/C) dans l'enseignement primaire est en nette amélioration : il est passé **de 23,1** en moyenne académique à la rentrée 2018 à **21.6** à la rentrée 2022. Il s'améliore pour chaque niveau d'enseignement. La progression est plus marquée pour les grandes sections, CP et CE1 grâce à la limitation des classes à 24 élèves sur tous les territoires. Amélioration renforcée également grâce aux mesures de dédoublement de ces niveaux en éducation prioritaire.

## Service communication

Tél. : 04 67 91 48 03  
Mél. : communicaton@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
34000 MONTPELLIER



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

	Emplois constatés corrigés des emplois hors la classe RS 2022	Constat d'effectifs 2022	Prévisions d'effectifs 2023	Evolution Effectifs	P/E 2022 constaté	Répartition des mesures de rentrée 2023	P/E projeté rentrée 2023	Variation P/E rentrée 2022 et rentrée 2023
<b>Aude</b>	1 732	28 511	28 137	-374	6,180	-3	6,251	+0,071
<b>Gard</b>	3 546	61 852	61 254	-598	5,791	-8	5,836	+0,045
<b>Hérault</b>	5 581	97 035	96 434	-601	5,773	+22	5,832	+0,059
<b>Lozère</b>	394	4 090	4 010	-80	10,208	-2	10,362	+0,154
<b>P.O</b>	2 211	38 739	38 715	-24	5,780	+8	5,802	+0,022
<b>Académie</b>	<b>13 463</b>	<b>230 227</b>	<b>228 550</b>	<b>-1677</b>	<b>5,908</b>	<b>+17</b>	<b>5,959</b>	<b>+0,051</b>

\*P/E : nombre d'enseignant pour cent élèves

La répartition des moyens entre les départements permet :

- d'améliorer le taux d'encadrement dans chacun des départements ;
- d'assurer un rattrapage dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, départements sous tension démographique ;
- de soutenir les écoles rurales, particulièrement en Lozère, qui bénéficieront d'un taux d'encadrement presque deux fois supérieur à l'Hérault, soit un enseignant pour 10 élèves en moyenne.

### **SECOND DEGRE : Augmentation des moyens d'enseignement afin d'accompagner la hausse de la démographie et le développement de l'offre de formation professionnelle**

En moyens d'enseignement, l'académie de Montpellier sera la mieux dotée en France métropolitaine. Le second degré bénéficiera de **90 ETP (en moyens d'enseignement)**. Cet apport sera mobilisé au service des priorités suivantes :

- accompagner la hausse de la démographie scolaire, particulièrement en collège ;
- poursuivre les ouvertures de structures d'accueil d'élèves en situation de handicap (ULIS) ;
- accompagner la montée pédagogique du lycée de Sommières et des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) ;
- développer la carte des formations professionnelles ;
- accompagner budgétairement l'intégration des mathématiques dans le tronc commun des enseignements en classe de 1<sup>ère</sup> ;
- poursuivre et accompagner la montée pédagogique des dispositifs favorisant la mixité sociale, notamment les ouvertures de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés.

Par ailleurs, afin d'accompagner la politique d'égalité des chances, notamment en faveur de la mixité sociale (internats d'excellence, renforcement de la mixité au collège et au lycée), et la qualité de la vie scolaire, 6 emplois de conseillers principaux d'éducation sont créés à la rentrée 2023.

**Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les moyens d'enseignement sont également en constante augmentation depuis 2018 : +419 équivalents temps plein.**

- +25 en 2018, +28 en 2019, +68 en 2020, +93 en 2021, +115 en 2022, +90 en 2023 pour accompagner, notamment, la croissance démographique du nombre d'élèves.

### **Service communication**

Tél. : 04 67 91 48 03  
Mél. : communicaton@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
34000 MONTPELLIER



## ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **Ecole inclusive : Renforcement des moyens pour la scolarisation des élèves en situation de handicap**

**100** nouveaux postes en équivalents temps plein d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ont été créés à la rentrée 2022, ce qui porte à 4 097 le nombre de postes en ETP recrutés pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Au total, l'académie de Montpellier emploie plus de 6500 personnes qui participent au déploiement d'une école pleinement inclusive.

A la rentrée 2023, 9 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (Ulis) supplémentaires seront ouvertes dans le second degré, ainsi que 2 dispositifs d'autorégulation (DAR) dans l'Hérault et le Gard, soit un total de 445 dispositifs Ulis dans l'académie.

Les délais pour assurer l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap par les AESH ont été réduits grâce à la généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) à la rentrée scolaire 2021. En septembre 2022, 226 pôles inclusifs d'accompagnement localisé couvrent l'académie.

Depuis 2017 :

- **103 ULIS ont été créées dans l'académie.** Ainsi, **445 ULIS** bénéficieront à la rentrée 2023 à près de **5 300** élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors nouveaux dispositifs premier degré) ;
- **12 UEMA** (Unités d'Enseignement Maternelle Autisme) **4 UEEA** (Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme) ont été créées pour prendre en charge spécifiquement les enfants **atteints de troubles autistiques.**

#### **Service communication**

Tél. : 04 67 91 48 03  
Mél. : communicaton@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
34000 MONTPELLIER